

OBJET / GAIA

**Tarifs exposants
Fête Gâteau
Basque
applicables au
1^{er} janvier 2022**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
9 décembre 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarrien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Yolande Huguenard à M. Didier Irastorza, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy à Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Jacques Lassus à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation du domaine public par les exposants lors de la fête du gâteau basque à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Artisans d'art sous tente :
 - un jour = 80 €
 - deux jours = 100 €
- Artisans d'art avec leur matériel :
 - un jour = 50 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
 - deux jours = 80 € pour 3 m + 5 € par mètre supplémentaire
- Producteurs sous tente :
 - un jour = 160 €
 - deux jours = 200 €
- Producteurs marché de bouche :
 - un jour = 50 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
 - deux jours = 80 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
- Association restauration : 50 € les deux jours
- Frais d'électricité :
 - un jour = 12 €
 - deux jours = 15 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza